

# RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DE LA COLLECTIVITÉ DE CORSE POUR L'ANNÉE 2024

## SYNTHÈSE

En mars 2025, la **Conseillère exécutive, Lauda Guidicelli-Sbraggia**, a présenté le dernier rapport égalité femmes-hommes de la Collectivité de Corse.

Lauda Guidicelli-Sbraggia a rappelé que la réalisation d'un rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes par la Collectivité de Corse répond à une obligation légale établie par la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Le rapport annuel que les collectivités réalisent doit être présenté avant les débats sur le projet de budget. Il représente une véritable occasion de faire de l'égalité entre les femmes et les hommes un objectif intégré à l'ensemble des politiques publiques et donc d'accélérer la réduction des inégalités. Il reprend les actions intéressant le fonctionnement de l'institution, les politiques qu'elle mène et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

La Conseillère exécutive a également souligné le fait que la politique de la Collectivité de Corse, au-delà de l'obligation légale qui lui incombe, est une politique volontariste qui témoigne de l'ambition de l'institution d'assurer l'égalité entre les femmes et les hommes et entre les filles et les garçons sur l'ensemble de notre territoire : *« Parce que lorsque nous optons pour des choix en faveur de l'égalité femmes-hommes, nous entraînons avec nous des milliers d'agents, et avec eux leurs familles. Ce qui se passe au sein de la Collectivité de la Corse a une incidence sur la société corse ».*

Ainsi, le rapport de 2024, comme les précédents, met en lumière et en perspective les moyens déployés par la Collectivité de Corse pour promouvoir et intégrer l'égalité de genre sur le territoire tant à travers ses politiques publiques que sa politique en matière de ressources humaines autour des axes suivants : assurer l'égalité des chances, s'engager pour l'égalité professionnelle, prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles et enfin, repenser la carrière des agentes de la Collectivité de Corse sous le prisme de l'équité.

## POLITIQUES INTERNES EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE : REPENSER LA CARRIÈRE DES AGENTES SOUS LE PRISME DE L'ÉQUITÉ.

### Panorama de l'emploi des femmes à la Collectivité de Corse :

Les femmes constituent un peu moins de la moitié des forces vives de la Collectivité de Corse. Si elles sont largement majoritaires en catégorie A à l'exception de la filière technique, elles sont sous représentées en catégorie A+. Leur accès aux postes d'encadrement est en constante amélioration mais celui-ci reste encore largement masculinisé. D'autre part, les niveaux de rémunération et d'avancement présentent encore des disparités au bénéfice des hommes. Les interruptions de carrière et le travail à temps partiel continuent à peser sur les trajectoires salariales et la carrière des femmes qui sont, par ailleurs, les principales usagères du congé parental et du télétravail, tout comme des ASA pour garde d'enfants malades. Enfin, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à occuper des postes de contractuel (permanent et non permanent), et à bénéficier de l'action sociale.

Ainsi, la Collectivité de Corse favorise l'égalité professionnelle en agissant sur **3 leviers principaux** :

- Faciliter la conciliation vie professionnelle/vie personnelle : les trois durées hebdomadaires de travail compensées en jours de RTT ont permis d'améliorer la carrière des agentes et leur rémunération,
- Favoriser l'ascension professionnelle grâce à la mise en œuvre de la procédure de compensation instaurée en matière d'avancement dans la Ligne Directrice de Gestion (LGD),
- Réduire les disparités salariales : publication annuelle sur le site internet de la somme des 10 plus hautes rémunérations et la distinction entre le nombre d'hommes et de femmes qui les perçoivent, conformément à la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ; publication annuelle de l'index égalité professionnelle qui mesure notamment les écarts de rémunération et de promotion entre les hommes et les femmes, et les moyens de réduire ces disparités, en vertu de la loi du 19 juillet 2023 visant à renforcer l'accès des femmes aux responsabilités dans la fonction publique.



## OBJECTIFS DES POLITIQUES PUBLIQUES MISES EN ŒUVRE EN FAVEUR DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Mêlant mesures spécifiques de correction des inégalités et approches transversales, elles visent à assurer l'égalité des chances, rechercher l'égalité professionnelle, prévenir et lutter contre les violences sexistes et sexuelles.

### · Renforcer la place des femmes dans le tissu économique

La Collectivité de Corse s'est engagée en faveur du respect du principe d'égalité entre les femmes et les hommes dans les achats publics, par l'intégration volontaire de clauses d'égalité dans le SPASER définies en 2024 ; elle assure aussi le respect des principes de non-discrimination et d'égalité dans les projets éligibles aux fonds européens.

Les agences et offices s'engagent également, à l'image de l'ODARC qui a soutenu, en 2024, l'installation de 17 jeunes agricultrices qui ont reçu une aide financière globale de 752 000 euros.

Enfin, des aides prévues par le Pattu di a Ghjuventù sont attribuées aux jeunes en vue de faciliter leur engagement dans la vie active ; les filles ont été nombreuses à pouvoir en bénéficier cette année encore.

### · Casser les stéréotypes auprès des jeunes et du grand public

De nombreuses actions de sensibilisation à l'égalité entre les femmes et les hommes auprès des jeunes de 11 à 30 ans ont été réalisées, notamment dans les collèges et lycées.

D'autre part, les actions pour favoriser l'accès des filles aux sciences ont été diversifiées : programme « *Feminiscienza* » grâce auquel des jeunes filles reçoivent une bourse pour poursuivre leurs études dans la filière scientifique et technique, appui au projet « *Donne è Scenze* » qui vise à déconstruire les idées reçues sur le genre des métiers, les compétences en fonction des genres et améliorer l'orientation des jeunes filles.

Il y a également un travail considérable mené en faveur de la reconnaissance et de la mise en valeur de la présence et du rôle des femmes dans les arts visuels en Corse. La Direction en charge du Patrimoine met à l'honneur le rôle et l'importance des femmes en Corse, depuis la Préhistoire, en dédiant une série d'expositions sur ce thème. Elle a ainsi associé quatre établissements corses labellisés « musée de France » afin de proposer aux publics une offre scientifique et culturelle structurée sur l'ensemble de notre territoire. Ces différentes expositions ont déjà été vues par plus de 4.000 personnes.

## **· Valoriser la présence des femmes dans des secteurs où elles étaient sous-représentées**

Il y a eu une volonté d'accroître la reconnaissance envers les femmes notamment au travers de l'engagement fort du FRAC Corsica, à travers ses acquisitions et ses expositions. Depuis 2020, 45 % des œuvres acquises pour la collection sont réalisées par des femmes artistes, marquant une progression significative dans la quête d'une plus grande parité. Cet engagement se reflète également dans la programmation des expositions. Enfin, le service de médiation du FRAC Corsica accompagne ces orientations par des actions éducatives ciblées, notamment avec le thème « Femmes, Féminités, Féminismes ».

Aussi, une volonté forte a été mise pour inciter à une plus grande participation des filles et des femmes à la pratique sportive. Les mesures pour favoriser l'accès des filles au sport existent et progressent. La Collectivité de Corse accorde des subventions aux clubs pour l'organisation de rencontres exclusivement féminines ou mixtes de niveau international, promouvant ainsi la Corse, sa culture et son savoir-faire en matière d'organisation d'événements de grande portée comme par exemple : le Ladies Open de Calvi, les rencontres mixtes de pétanque de la Bucciata bastiaccia, le championnat d'Europe de Foot Volley, le trophée de la Raquette de Corail...

## **· Garantir le droit à la santé sexuelle et reproductive des filles et des femmes**

La lutte contre la précarité menstruelle et la sensibilisation des jeunes aux menstruations ont fait l'objet d'un engagement réaffirmé en 2024 : distribution de protections périodiques gratuites, du kit de prévention sur les premières règles « *primi cicli mestruali* ».

Près de 12.000 collégiennes et lycéennes ont pu bénéficier de protections gratuites et en accès libre, disposées dans les collèges et lycées. 18 actions d'animation ont été réalisées auprès des élèves des classes de 6ème sur le thème de la précarité menstruelle.

## **· Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes et aux filles**

La Collectivité de Corse confirme son engagement dans la lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles en intervenant fortement en matière de prévention.

En 2024, les agents de la Direction adjointe en charge de la Jeunesse ont réalisé près d'une cinquantaine d'animations autour du développement des compétences affectives et sociales des jeunes.

Il faut également souligner l'intervention des Centres de Santé Sexuelle sur l'ensemble du territoire. Ces Centres ont pour vocation de recevoir tous les publics et ont également l'ambition de rendre les femmes décisionnaires, libres de leur choix dans le domaine de leur corps et de leur sexualité.

Enfin, la Collectivité de Corse souhaite agir contre les violences conjugales et intrafamiliales.

Confronté à un manque de données consolidées, l'Observatoire territorial des violences faites aux femmes a lancé une étude-diagnostic sur la réalité des violences sur le territoire insulaire, en partenariat avec les acteurs institutionnels et associatifs concernés par cette question. Une enquête en ligne a débuté en septembre 2024 pour une durée de deux mois, ouverte à toutes les femmes majeures résidant en Corse. Elle prend en compte toutes les formes de violences dans les cadres de vie suivants : espace public, travail, couple, famille et proches. Elle permettra de préciser, par sphère de vie, l'ampleur des violences faites aux femmes sur le territoire insulaire.

Par ailleurs, la Collectivité de Corse s'engage en faveur de l'égalité et contre les violences, en cofinçant le dispositif des intervenants sociaux en commissariat et gendarmerie sur le Cismonte et le Pumonte et en accompagnant également les acteurs associatifs de terrain tels que le CIDFF, la FALEP, la CORSAVEM.

L'action de la Collectivité de Corse en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes a été consolidée et axée autour de deux principes :

- la pérennisation d'actions fondamentales pour la déconstruction des stéréotypes de genre et la recherche d'une plus grande mixité
- la diversification des actions proposées.

Pour mieux agir et accompagner, il est nécessaire de pouvoir mieux comprendre.

*« Ramintemuci qu'esse feministi, vale à di chi e donne sianu ricuniscite come esseri umani, altrettanti ch'à l'omi. Semplicemente. »*

